

RÈGLEMENTS DU CONCOURS « Encouragez Sandra Sassine! »  
Sandra Sassine et Physio Extra

1. Conditions d'admissibilité

Le concours «Encouragez Sandra Sassine!», présenté par Sandra Sassine et Physio Extra, s'adresse à tout citoyen canadien adulte résidant au Canada. Sont exclus les employés permanents et occasionnels de Physio Extra de même que les employés permanents et occasionnels de tout commanditaire officiel de l'athlète Sandra Sassine, ainsi que les personnes avec lesquelles ils/elles habitent ou avec lesquelles ils/elles sont liés.

2. Mode de participation

Pour participer au Concours «Encouragez Sandra Sassine!», rendez-vous à [www.sandrasassine.ca](http://www.sandrasassine.ca) et faites un don en ligne de 50 \$ ou plus avant la date de clôture du Concours.

La période du Concours débute le 22 avril 2012 à 12h00 et prend fin le 30 août 2012 à 23 h 59. Toutes les heures correspondent à l'heure de l'Est.

Chaque don en ligne de 50 \$ et plus effectué compte pour une (1) participation au Concours.

3. Mode d'attribution du prix

Le 31 août 2012 à 15h, dans les bureaux de Physio Extra, situés au 2171, rue Fleury Est, Montréal (Québec) H2B 1J9, un tirage au sort sera effectué parmi tous les donateurs participants. Un seul participant sera pigé et remportera automatiquement le grand prix indiqué ci-dessous.

Si ce gagnant est identifié comme étant un client de Physio Extra, il remportera, en plus du grand prix, le prix bonus Physio Extra indiqué ci-dessous. Pour être client de Physio Extra, la personne doit avoir reçu une évaluation ou un traitement au cours des 6 derniers mois, quelle que soit la thérapie.

Le gagnant sera avisé par courriel. S'il est impossible de communiquer avec le gagnant dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la première tentative pour le joindre, si celui-ci a donné une réponse incorrecte à la question d'habileté mathématique, si celui-ci refuse le prix ou si celui-ci omet de retourner le formulaire de dégageant de responsabilité tel que demandé par Sandra Sassine et Physio Extra, celui-ci se réserve le droit, à sa seule discrétion, de choisir un nouveau gagnant ou d'annuler le prix.

4. Les participants sont admissibles à gagner :

(a) Le grand prix : une séance d'initiation à l'escrime animée par Sandra Sassine. La séance aura lieu à Montréal, avant le 30 novembre 2012. La date sera déterminée en fonction des disponibilités de Sandra Sassine et du gagnant ainsi que de l'accessibilité à un gymnase. La

durée de la séance sera d'environ 1 heure. Le nombre de participants admis : 9 personnes en plus du gagnant (10 au total). L'équipement sera fourni.

(b) Le prix bonus Physio Extra :

- Une paire de laissez-passer au Polar Bear's Club (valeur de 87 \$) valide avant le 30 novembre 2012, sur réservation en téléphonant au 514 477-9931, donnant accès aux bains et saunas.
- Un massage de 60 minutes (valeur de 70 \$), valide dans toutes les cliniques Physio Extra participantes, avant le 30 novembre 2012, sur rendez-vous en téléphonant au 514 383-8389.

5. Pour être déclaré gagnant, le participant choisit devra d'abord avoir répondu correctement à la question d'habileté mathématique. Il devra en outre signer et retourner, le formulaire de dégageant de responsabilité conformément aux instructions de Sandra Sassine et Physio Extra. Les neufs (9) participants accompagnateurs du gagnant devront également signer et retourner le formulaire de dégageant de responsabilité au plus tard deux (2) semaines avant la date prévue de la séance.

6. Les Prix devront être acceptés tel qu'ils seront décernés. Ils ne peuvent pas être transférés, remboursés ni échangés ni vendus contre une somme d'argent. Aucune substitution ne sera permise. Si l'un des Prix annoncés n'était pas disponible pour quelque raison que ce soit, Sandra Sassine et Physio Extra se réservent le droit de le remplacer par un autre prix de valeur équivalente ou supérieure.

7. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Sandra Sassine et Physio Extra ne peuvent être tenus responsables de toute erreur ou omission dans les documents imprimés ou la publicité associés à ce Concours. En cas d'incohérence entre les documents imprimés ou la publicité du Concours et le présent règlement, ce dernier aura préséance. Toutes les participations demeurent la propriété de Sandra Sassine uniquement.

8. En participant au Concours, la personne gagnante autorise Physio Extra et Sandra Sassine à utiliser, si requis, son nom, ville de résidence, photographie, image ou voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

9. Le gagnant dégage Sandra Sassine, Physio Extra ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés et commanditaires respectifs de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce tirage ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation des Prix.

10. Le refus d'accepter un Prix libère Physio Extra, Sandra Sassine ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs de toute obligation vis-à-vis du gagnant.

11. Les renseignements personnels, tels que le nom, numéro de téléphone et adresse courriel sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent Concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement du participant.

12. Sandra Sassine et Physio Extra n'assument aucune responsabilité en cas de défaillance d'internet ou du site web durant la période promotionnelle.